

# Notes annexes aux Comptes Sociaux

## NOTE 1 - RÈGLES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes individuels de la Banque Espírito Santo et de la Vénétie ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2005-04 modifiant le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière applicable aux établissements de crédit à compter de l'exercice 2001.

### CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale, et les crédits à la clientèle sont répartis selon la nature des concours : créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle (crédits à l'exportation, à l'équipement, à l'habitat, de trésorerie, autres crédits).

La clientèle inclut les crédits à la clientèle non financière et financière (Institutions financières autres que les établissements de crédit, OPCVM, Fonds Communs de Créances). Par ailleurs, les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont par ailleurs ventilées entre encours sains et encours douteux. Les créances saines sont celles qui, lors de l'analyse périodique qui est réalisée par la banque, ne présentent pas de risque de non-recouvrement et dont les échéances impayées sont inférieures ou égales à trois mois.

Elles sont considérées comme douteuses dans le cas contraire. Le classement pour un client donné des encours en encours douteux entraîne par «contagion» un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à ce client, nonobstant l'existence de garanties. Lorsque le client appartient à un groupe, la banque examine les conséquences de cette défaillance sur le groupe et procède au classement en encours douteux de l'ensemble des encours relatifs aux entités juridiques du groupe formant un même bénéficiaire au sens du Règlement CRB n°93-05.

Les créances qui ont fait l'objet d'une restructuration sont identifiées dans une sous catégorie des encours sains : il s'agit de créances dont les conditions initiales ont été renégociées à des conditions inférieures aux conditions de marché à la date de la restructuration. Tout abandon de capital ou d'intérêt est constaté immédiatement en perte. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Les créances douteuses sont celles qui présentent, soit un ou plusieurs impayés de trois mois au moins, soit qui, indépendamment de tout impayé, présentent un risque avéré de non-recouvrement. Elles sont

identifiées au moyen d'une codification particulière.

Ce classement peut être abandonné lorsque les paiements reprennent de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine et si le risque de non-recouvrement a disparu. Dans ce cas l'encours est porté à nouveau en encours sain.

En revanche, l'identification en encours douteux compromis, qui fait suite à des évènements tels que la déchéance du terme ou une procédure collective, est opérée par transfert des postes d'origine vers des rubriques comptables spécifiques.

Lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé, les encours concernés sont sortis par la contrepartie d'un compte de «créances irrécouvrables couvertes ou non couvertes par des provisions».

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés au sein du produit net bancaire. Ceux afférents aux encours douteux entrent dans la base de calcul de la provision pour pertes probables avérées tandis que ceux afférents à des encours douteux compromis ne sont pas provisionnés, conformément à l'article 10 du règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002. Les provisions relatives aux créances douteuses sont constituées en tenant compte des possibilités de recouvrement et en particulier de la valeur des garanties. Ces provisions sont inscrites en diminution de l'actif. Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Conformément aux dispositions du règlement 2005-03 du CRC modifiant le règlement 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit, la BESV applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 la méthode d'actualisation des flux prévisionnels décrite au paragraphe 13 de ce règlement, lors de l'évaluation des provisions.

Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels, après la prise en considération de la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques et les garanties réelles. La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence, en fonction de la nature des biens concernés. L'application de ce règlement modifié n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres à l'ouverture.

### PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés d'après leur nature et l'objectif économique qui est recherché : effets publics et titres de créances négociables et titres du marché interbancaire, actions et autres valeurs assimilées (Bons du Trésor, Emprunts d'Etat, etc.), obligations et autres titres à revenu fixe (les titres subordonnés, les titres de créances négociables et les titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ces titres sont répartis, dès leur acquisition, en titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation et de filiales, en fonction de la durée de détention prévisionnelle ou du pourcentage de détention de la participation. Ils font l'objet des règles d'évaluation suivantes :

### **Titres de transaction**

Ils sont acquis avec l'intention de les revendre rapidement. S'ils sont détenus plus de six mois, ils sont transférés en titres de placement ou d'investissement à la valeur du marché du jour du transfert. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché à la clôture de l'exercice et les gains et pertes latentes en résultant sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les revenus encaissés et les résultats de cessions portant sur ces titres sont également portés dans cette rubrique.

### **Titres de placement**

Ces titres sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, mais sans intention de conservation durable. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, à partir du dernier cours de bourse connu du mois de décembre. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation et les plus et moins-values de cession sur les titres de placement sont inscrites dans la rubrique "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés". Les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition et, concernant les obligations, hors intérêts courus et non échus à la date d'acquisition.

Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur prix de remboursement, cette différence est amortie ou portée en produits ou en charges (de façon linéaire pour les obligations et de façon actuarielle pour les titres de créances négociables), selon le cas, sur leur durée de vie résiduelle. Les intérêts courus et non échus à la clôture de l'exercice sont portés dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés" en contrepartie du "Compte de créances rattachées" afférent à ces titres.

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition.

Les dividendes sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable", dès que la décision de répartition est prise par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société dont les titres sont détenus. Les transferts de titres de placement en investissement sont effectués au prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les provisions éventuellement constituées à l'origine, dans le portefeuille titres de placement sont alors reprises linéairement, sur la durée de vie résiduelle des titres transférés.

### **Titres d'investissement**

Ils regroupent les titres à revenu fixe que la société a l'intention de conserver de façon durable et qui font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêts sur leur durée de vie résiduelle. Ils sont comptabilisés de la même manière que les obligations et autres titres à revenu fixe classés en titres de placement. Cependant, à la

clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à provision pour dépréciation, sauf s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres, ou s'il existe une forte probabilité de cession à court terme. Les dotations et reprises pour dépréciation et les plus ou moins-values de cessions de titres d'investissement sont inscrits dans le compte de résultat à la rubrique "gains ou pertes sur actifs immobilisés".

### **Titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées**

Les titres de l'activité de portefeuille incluent les actions et valeurs assimilées que la société a l'intention de détenir durablement en vue de retirer une rentabilité satisfaisante à plus ou moins longue échéance, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices.

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées regroupent les participations égales à au moins 10% du capital des sociétés émettrices, ou, lorsque ce seuil de contrôle n'est pas atteint, des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable (ou du contrôle exclusif) sur les organes d'administration des sociétés émettrices. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les dividendes sont portés en compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable", dès que la décision de répartition par l'Assemblée est prise.

A la clôture de l'exercice, les titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, à partir du dernier cours de bourse connu du mois de décembre. Les parts dans les entreprises liées et les titres de participation sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité, qui dépend notamment de l'activité exercée, de la capacité bénéficiaire, de la valeur nette réestimée ou des perspectives d'avenir de la société. Les moins-values latentes, par rapport à cette estimation, font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation et les plus et moins-values de cession se rapportant à ces titres sont inscrites au compte de résultat à la rubrique "gains ou pertes sur actifs immobilisés".

### **IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation.

Les amortissements sont effectués selon le système linéaire ou dégressif en fonction de la durée estimée de l'utilisation des immobilisations. La banque applique à compter du 1er janvier 2005 le règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, ainsi que le règlement CRC 2005-09 modifiant le règlement 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

### **AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION**

Les autres actifs regroupent les comptes ouverts aux divers agents économiques retraçant le règlement d'opérations sur titres et créances diverses envers les tiers.

Les comptes de régularisation incluent principalement les valeurs à l'encaissement échues, les charges payées d'avance et les produits à recevoir ne se rapportant pas à des créances rattachées.

### **DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE**

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale, et les comptes créditeurs de la clientèle selon leur nature (comptes à régime spécial, autres dettes) et leur durée initiale (à vue, à terme). La clientèle inclut les dépôts de la clientèle non financière et de la clientèle financière (institutions financières autres que les établissements de crédit, OPCVM, Fonds Communs de Créances). Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées.

### **PROVISIONS**

Ces provisions comprennent les provisions pour engagements par signature, les provisions passifs conformément au règlement CRC n° 2002.06 telles que les provisions pour risques et charges sur garanties de passif, sur situation nette négative, des participations et des indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sur engagements par signature sont déterminées en fonction du risque de défaillance du tiers cautionné.

### **ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE**

Les indemnités de départ à la retraite auxquelles l'entreprise est tenue en vertu de la convention collective sont évaluées chaque année sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité.

A la suite de l'accord du 13 septembre 1993 mettant fin au régime de retraite AFB par adhésion des établissements bancaires au régime ARRCO et AGIRC, un complément de pension calculé provisoirement par la caisse de retraite AFB pour les droits acquis au 31 décembre 1993 et non repris par le nouveau régime est versé mensuellement par la banque.

En conséquence, une provision pour engagement de retraite a été constituée au 1<sup>er</sup> janvier 2001 par prélèvement sur les capitaux propres en application de la recommandation de la COB (Bulletin 189 Fév.1986).

### **OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES**

Les emplois, ressources et engagements en devises figurant au bilan et au hors-bilan sont convertis aux taux de change en vigueur à la date

d'arrêté du bilan. Les produits et les charges sont convertis en euros au cours effectif de cessions ou d'achats, ceux non encore réglés à la clôture de l'exercice étant convertis au cours de clôture en vigueur à cette date.

Les positions de change au comptant sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au cours comptant de fin de période. Les différences de change dégagées sont enregistrées périodiquement en compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports liés aux opérations de change à terme sont rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la durée de vie de ces opérations.

### **OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME**

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux et de change sont enregistrées conformément aux règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Plusieurs cas sont distingués en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents à ces instruments.

#### **Opérations de couverture**

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat à la rubrique "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés".

A la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé prorata temporis en compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert.

Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions.

Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

#### **Opérations de marché**

L'évaluation des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé au sens du règlement 92-04 du Comité de la Réglementation

Bancaire et Financière, est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Les gains et pertes, qu'ils soient latents ou réalisés, sont inscrits à la rubrique "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation". Les gains ou pertes relatifs aux contrats négociés de gré à gré, et sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées, sont enregistrés dans les résultats au dénouement ou prorata temporis selon l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques également inscrite en "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

## **PERSONNEL**

### **Frais de personnel**

Ils comprennent l'ensemble des dépenses liées au personnel et éventuellement le montant de la participation des salariés se rattachant à l'exercice.

## **OPÉRATIONS INTRAGROUPE ET COMPTES CONSOLIDÉS**

La Banque Espírito Santo et de la Vénétie, entité juridique française, est contrôlée à 82 % par le Groupe Espírito Santo.

Conformément au règlement du CRC n° 99-07, la banque est exemptée d'établir et de publier des comptes consolidés : ses comptes étant consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de Espírito Santo Financial Group et aucun actionnaire représentant au moins le dixième du capital ne s'oppose à cette exemption.

En outre, les comptes consolidés de ESFG sont tenus à la disposition du public au siège de la banque.

Les intérêts, agios et commissions, générés par les opérations effectuées avec les différentes sociétés du Groupe, sont traités comptablement de la même façon que ceux résultant d'opérations conclues avec des établissements étrangers au Groupe.

## NOTE 2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>montants en milliers d'euros</i>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Comptes ordinaires	21,106	52,446
Prêts au jour le jour	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
Créances douteuses	398	398
Provisions	-398	-398
Créances rattachées	65	69
<b>Créances à vue</b>	<b>21,171</b>	<b>52,515</b>
Prêts	331,694	196,718
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Titres recus en pension livrée	-	-
Créances rattachées	930	762
<b>Créances à terme</b>	<b>332,624</b>	<b>197,480</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>353,795</b>	<b>249,995</b>
<i>dont opérations avec les entreprises liées</i>	309,338	177,769

## NOTE 3 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

<i>montants en milliers d'euros</i>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Créances commerciales	27,204	21,583
Créances rattachées	0	0
Créances douteuses sur créances commerciales	0	1,805
Autres concours à la clientèle	762,007	817,930
Créances rattachées	5,044	6,752
Créances douteuses sur autres concours à la clientèle	39,359	35,073
Comptes ordinaires	45,149	57,409
Créances rattachées	631	751
Créances douteuses sur comptes ordinaires	619	2,284
Provisions créances douteuses	-24,104	-16,784
Créances douteuses compromises (dont intérêts)	16,684	24,242
Provisions créances douteuses compromises (dont intérêts)	-15,394	-19,943
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>857,199</b>	<b>931,102</b>
<i>dont opérations avec les entreprises liées</i>	1,597	587

#### NOTE 4 - ENCOURS SAINS DE LA CLIENTELE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

montants en milliers d'euros

Libellé secteur d'activité	2005	2006
Boissons et produits alimentaires	55,171	50,740
Textile, habillement, produit de luxe	9,420	9,872
Société commerciale et distribution, grossiste, grands magasins, distribution spécialisée et distribution de produits alimentaires	45,877	45,333
Produits chimiques, matériaux de construction, emballage et conditionnement, métaux et minerais, et Papier/industrie du bois	27,791	33,558
Composants automobiles, automobiles et biens de consommation durable	25,836	24,500
Industrie aérospatiale, défense, conglomerats industriels et machines	16,211	8,161
Equipement et service énergie, pétrole/gaz, équipements électriques, électricité	36,588	39,075
Produits pour industrie du bâtiment, construction et ingénierie, immobilier	402,575	478,334
Hôtels, restaurants et loisirs	1,718	8,832
Courrier, fret aérien logistique, compagnie aérienne, transport maritime et transport route et ferroviaire	34,904	24,408
Services financiers diversifiés, marché de capitaux et assurances	47,060	38,393
Médias, services informatiques, logiciels, ordinateurs et périphériques, équipements informatiques/électroniques	46,216	39,136
Services aux entreprises	35,345	46,581
Soins/autres services médicaux, produits pharmaceutiques	17,504	9,601
Autres et particuliers	37,819	47,901
<b>Total encours bruts</b>	<b>840,035</b>	<b>904,425</b>

#### NOTE 5 - ENCOURS DOUTEUX ET PROVISIONS SUR DOUTEUX DE LA CLIENTELE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

montants en milliers d'euros

	Provisions 31.12.2005	Dotations nettes	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Différence de change	Provisions 31.12.2006	Encours bruts 31.12.2006
Textile, habillement, produit de luxe	-	430	-	-	-	430	859
Société commerciale et distribution, grossiste, grands magasins, distribution spécialisée et distribution de produits alimentaires	-	167	-	-	-	167	339
Produits chimiques, matériaux de construction, emballage et conditionnement, métaux et minerais, et papier/industrie du bois	-	1,964	-	-	-	1,964	6,035
Composants automobiles, automobiles et biens de consommation durable	-	1,824	-	-	-	1,824	3,698
Equipement et service énergie, pétrole/gaz, équipements électriques, électricité	-	-	-	-	-	-	1,497
Produits pour industrie du bâtiment, construction et ingénierie, immobilier	5,799	1,897	-	-1,386	-	6,310	14,215
Hôtels, restaurants et loisirs	2,126	-	-648	-899	-	579	1,314
Courrier, fret aérien logistique, compagnie aérienne, transport maritime, transport route et ferroviaire	1,403	-	-	-1,130	-109	164	164
Services financiers diversifiés, marché de capitaux et assurances	10,182	-	-	-10,182	-	-	-
Médias, services informatiques, logiciels, ordinateurs et périphériques, équipements informatiques/électroniques	1,298	91	-	-	-	1,389	2,093
Services aux entreprises	-	1,297	-	-	-	1,297	2,541
Autres et particuliers	3,296	-	-	-594	-42	2,660	6,407
<b>Total encours brut et provisions</b>	<b>24,104</b>	<b>7,670</b>	<b>-648</b>	<b>-14,191</b>	<b>-151</b>	<b>16,784</b>	<b>39,162</b>

**NOTE 6 - ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS ET PROVISIONS SUR DOUTEUX COMPROMIS  
DE LA CLIENTÈLE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ**

montants en milliers d'euros

Libellé secteur d'activité	Provisions 31.12.2005	Dotations nettes	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Différence de change	Provisions 31.12.2006	Encours bruts 31.12.2006
Boissons et produits alimentaires	886	-	-	-	-	886	886
Textile, habillement, produit de luxe	1,279	-	-	-621	-24	634	1,461
Société commerciale et distribution, grossiste, grands magasins, distribution spécialisée et distribution de produits alimentaires	398	9	-	-	-	407	652
Produits chimiques, matériaux de construction, emballage et conditionnement, métaux et minerais, et papier/industrie du bois	1,103	-	-516	-2	-	585	585
Composants automobiles, automobiles et biens de consommation durable	-	-	-	-	-	-	-
Industrie aérospatiale, défense, conglomerats industriels et machines	-	-	-	-	-	-	-
Équipement et service énergie, pétrole/gaz, équipements électriques, électricité	2,414	-	-693	-2	-	1,719	1,749
Produits pour industrie du bâtiment, construction et ingénierie, immobilier	4,575	39	-10	-72	-	4,532	5,053
Hôtels, restaurants et loisirs	6	-	-	-	-	6	6
Courrier, fret aérien logistique, compagnie aérienne, transport maritime, transport route et ferroviaire	741	-	-8	-	-	733	733
Services financiers diversifiés, marché de capitaux et assurances	895	9,326	-	-	-	10,221	12,858
Médias, services informatiques, logiciels, ordinateurs et périphériques, équipements informatiques/électroniques	2,841	1	-2,831	-10	-	1	1
Services aux entreprises	15	-	-15	-	-	-	-
Autres et particuliers	241	31	-20	-33	-	219	258
<b>Total encours bruts</b>	<b>15,394</b>	<b>9,406</b>	<b>-4,093</b>	<b>-740</b>	<b>-24</b>	<b>19,943</b>	<b>24,242</b>

**NOTE 7 - PORTEFEUILLE TITRES (TRANSACTION, PLACEMENT, INVESTISSEMENT)**

				2006
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<b>Portefeuille transaction</b>				
	-	-	-	-
<b>Portefeuille placement</b>				
Montant brut	-	2,915	48	2,963
Provisions	-	-	-	-
<b>Montant net</b>	-	<b>2,915</b>	<b>48</b>	<b>2,963</b>
<b>Portefeuille investissement</b>				
Montant brut	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
<b>Montant net</b>	-	-	-	-
<b>Créances rattachées</b>	-	<b>62</b>	-	<b>62</b>
<b>Total</b>	-	<b>2,977</b>	<b>48</b>	<b>3,025</b>
<i>dont opérations avec les entreprises liées</i>	-	-	-	-

				2005
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<b>Portefeuille transaction</b>				
	-	-	-	-
<b>Portefeuille placement</b>				
Montant brut	612	2,828	2,338	5,778
Provisions	0	0	-2,292	-2,292
<b>Montant net</b>	<b>612</b>	<b>2,828</b>	<b>46</b>	<b>3,486</b>
<b>Portefeuille investissement</b>				
Montant brut	0	0	0	0
Provisions	0	0	0	0
<b>Montant net</b>	0	0	0	0
<b>Créances rattachées</b>	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>32</b>
<b>Total</b>	<b>619</b>	<b>2,853</b>	<b>46</b>	<b>3,518</b>
<i>dont opérations avec les entreprises liées</i>	-	-	-	-

## NOTE 8 - OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL

<i>montants en milliers d'euros</i>	Ouverture au 31.12.05	Mouvements amortissements (-)	Mouvements provisions (+/-)	Autres mouvements	Clôture au 31.12.06
<b>Immobilisations valeur brute</b>	<b>3,928</b>	-	-	<b>-2</b>	<b>3,926</b>
Amortissements	-2,408	-185	-	-	-2,593
Provision crédit bail	-782	-	-127	-	-909
<b>Immobilisations valeur nette</b>	<b>738</b>	<b>-185</b>	<b>-127</b>	<b>-2</b>	<b>424</b>
Encours financier	753	-311			442
<b>Réserve latente brute</b>	<b>15</b>	<b>-126</b>	<b>127</b>	<b>2</b>	<b>18</b>
Provision pour impôt différé	-5		-1		-6
<b>Réserve latente nette</b>	<b>10</b>	<b>-126</b>	<b>126</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

## NOTE 9 - VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS

<i>montants en milliers d'euros</i>	Valeur brute au 31.12.2005	Valeur nette au 31.12.2005	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute au 31.12.2006	Amortissements et provisions cumulés au 31.12.06	Valeur nette au 31.12.2006
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1,631	718	249	-	-	1,880	-1,102	778
Droit de bail	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1,631</b>	<b>718</b>	<b>249</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,880</b>	<b>-1,102</b>	<b>778</b>
Terrains	2,004	2,004	-	-	-	2,004	-	2,004
Constructions	3,495	3,214	-	-	-	3,495	-348	3,147
Agencements	1,890	862	10	-	-	1,900	-958	942
Matériel de transport	76	48	-	-26	-	50	-12	38
Matériel et mobilier de bureau	2,760	386	42	-25	-	2,777	-2,512	265
Immobilisations en cours	83	83	-	-	-83	-	-	-
SCI Georges Mandel	8,270	8,270	-	-	-	8,270	-	8,270
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18,578</b>	<b>14,867</b>	<b>52</b>	<b>-51</b>	<b>-83</b>	<b>18,496</b>	<b>-3,830</b>	<b>14,666</b>
Participations et TIAP	1,125	1,120	-	-	-	1,125	-5	1,120
Créances rattachées à des participations	3	3	-	-	2	5	-	5
Entreprises liées	1,719	1,543	-	-1,223	-	496	-8	488
Créances rattachées à des entreprises liées	-	-	-	-	405	405	-	405
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2,847</b>	<b>2,666</b>	<b>-</b>	<b>-1,223</b>	<b>407</b>	<b>2,031</b>	<b>-13</b>	<b>2,018</b>

*Les titres détenus par BESV ne sont pas cotés*

## NOTE 10 - AUTRES ACTIFS

<i>montants en milliers d'euros</i>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	238	107
Débiteurs divers	1,115	674
<b>Autres actifs</b>	<b>1,353</b>	<b>781</b>

## NOTE 11 - COMPTES DE REGULARISATION

<i>montants en milliers d'euros</i>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Valeurs reçues à l'encaissement	–	–
Charges payées d'avance	233	652
Produits à recevoir (hors créances rattachées)	1,507	928
Autres comptes de régularisation	3,511	4,225
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>5,251</b>	<b>5,805</b>

## NOTE 12 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>montants en milliers d'euros</i>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Dépôts et comptes ordinaires	7,110	8,307
Emprunts au jour le jour	5,425	–
Valeurs données en pension au jour le jour	–	–
Dettes rattachées	1,389	2,928
<b>Dettes à vue</b>	<b>13,924</b>	<b>11,235</b>
Emprunts à terme	620,591	434,207
Valeurs données en pension à terme	4,667	20,753
Dettes rattachées	1,498	2,387
<b>Dettes à terme</b>	<b>626,756</b>	<b>457,347</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>640,680</b>	<b>468,582</b>
<i>dont opérations avec les entreprises liées</i>	516,127	316,772

### NOTE 13 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	2,477	2,652
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	3,625	3,178
Dettes rattachées	227	214
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>6,329</b>	<b>6,044</b>
Dépôts à vue clientèle financière	180	129
Dépôts à vue clientèle non financière	105,501	101,036
Dettes rattachées	42	79
<b>Dettes à vue</b>	<b>105,723</b>	<b>101,244</b>
Dépôts à terme clientèle financière	–	–
Dépôts à terme clientèle non financière	42,458	57,643
Dettes rattachées	199	196
<b>Dettes à terme</b>	<b>42,657</b>	<b>57,839</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>154,709</b>	<b>165,127</b>
<i>dont opérations avec les entreprises liées</i>	–	800

### NOTE 14 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Bons de caisse	–	–
Dettes rattachées	–	–
<b>Bons de caisse</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Titres du marché interbancaire (TMI) et TCN	326,897	437,965
Dettes rattachées	1,370	2,340
<b>Total TMI et TCN</b>	<b>328,267</b>	<b>440,305</b>
Emprunts obligataires	–	–
Dettes rattachées	–	–
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>328,267</b>	<b>440,305</b>
<i>dont opérations avec les entreprises liées</i>	8,452	6,500

### NOTE 15 - AUTRES PASSIFS

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	–	–
Créditeurs divers	2,548	6,823
<b>Autres passifs</b>	<b>2,548</b>	<b>6,823</b>

## NOTE 16 - COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Produits perçus d'avance	3,748	3,769
Charges à payer ( hors dettes rattachées )	3,281	4,061
Autres comptes de régularisation	1,352	616
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>8,381</b>	<b>8,446</b>

## NOTE 17 - ANALYSE PAR NATURE DES STOCKS DE PROVISIONS

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	Dotations nettes	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres mouvements	Différence change	2006
<b>Provisions inscrites en déduction des éléments d'actifs suivants :</b>							
Etablissements de crédits	398	-	-	-	-	-	398
Crédits à la clientèle	39,498	17,076	-4,742	-14,929	-	-175	36,728
<b>Sous total</b>	<b>39,896</b>	<b>17,076</b>	<b>-4,742</b>	<b>-14,929</b>	<b>-</b>	<b>-175</b>	<b>37,126</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>							
Créances clientèle sur les pays à risques	-	-	-	-	-	-	0
Créances sur la clientèle et engagements hors bilan	3,247	1,911	-	-655	-	-	4,503
Provisions pour risques sur Gie de crédit bail	40	-	-	-37	-	-	3
Engagements de retraite	840	53	-	-130	-	-	763
Autres (1)	1,970	106	-150	-6	-	-	1,920
<b>Sous total</b>	<b>6,097</b>	<b>2,070</b>	<b>-150</b>	<b>-828</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7,189</b>
<b>Stock de provisions (hors titres)</b>	<b>45,993</b>	<b>19,146</b>	<b>-4,892</b>	<b>-15,757</b>	<b>0</b>	<b>-175</b>	<b>44,315</b>
Provisions sur titres	2,474	-	-2,461	-	-	-	13
<b>Stock global de provisions</b>	<b>48,467</b>	<b>19,146</b>	<b>-7,353</b>	<b>-15,757</b>	<b>0</b>	<b>-175</b>	<b>44,328</b>
(1)							
<i>Frais généraux</i>	724	106	-150	-6	-	-	674
<i>Licenciements</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Provisions exploitation bancaire</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Garanties de passif</i>	1,233	-	-	-	-	-	1,233
<i>Participations et filiales</i>	13	-	-	-	-	-	13
<i>Actif immobilisé</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total autres provisions</i>	1,970	106	-150	-6	0	0	1,920

## NOTE 18 - DETTES SUBORDONNÉES

montants en milliers d'euros

Souscripteur	Montant	Départ	Echéance (1)
Espírito Santo Financière SA - ESFIL 231, val des Bons Malades, Luxembourg	10,976	24/1/2002	Indéterminée
Banco Espírito Santo Avenida da Libertade, 195 · 1250-142 Lisbonne, Portugal	5,488	24/1/2002	Indéterminée
Sanpaolo IMI SPA Viale dell'arte 25 · CP000144 Roma, Italie	9,669	24/1/2002	Indéterminée
Espírito Santo Financière SA - ESFIL 231, val des Bons Malades, Luxembourg	3,840	29/9/2006	Indéterminée
Banco Espírito Santo Avenida da Libertade, 195 · 1250-142 Lisbonne, Portugal	3,660	29/9/2006	Indéterminée
Total	33,633		
<b>Dettes rattachées</b>	<b>1,707</b>		
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>35,340</b>		

**Conditions de rémunération:** taux de rentabilité des fonds propres de l'emprunteur (le taux ne pourra être inférieur à 20% du taux du TMO secteur public mais ne pourra excéder le TMO secteur public de plus de 175 points de base).

**Périodicité:** chaque année au 10<sup>ème</sup> jour ouvrable suivant l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes dudit exercice.

**Échéance:** Préavis de 5 ans à l'initiative de l'emprunteur.

## NOTE 19 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

montants en milliers d'euros

	Solde au 31.12.2005	Affectation du résultat	Autres variations	Solde au 31.12.2006
Capital	52,154	-	-	52,154
Primes d'émission, de fusion	8,380	-	-	8,380
Réserve légale	658	543		1,201
Réserves de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	4,687	7,614		12,301
Réserves indisponibles (1)	1,022	-	-	1,022
Provisions réglementées (3)	409	-	-81	328
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	10,869	-10,869	8,208	8,208
Dividende versé (2)	-	2,712	-2,712	-
<b>Capitaux propres</b>	<b>78,179</b>	<b>0.00</b>	<b>5,415</b>	<b>83,594</b>
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	657	-	-	657
<b>Fonds propres</b>	<b>78,836</b>	<b>0.00</b>	<b>5,415</b>	<b>84,251</b>

(1) Suite à la conversion du capital en euro

(2) Dividende versé en 2006 soit 0.78 euro par action

(3) Autres variations: -81 k euros concernent les amortissements dérogatoires suite à l'application du CRC 2002-10.

Le capital social de BESV est composé de 3.476.936 actions de 15 euros de valeur nominale.

**NOTE 20 - VENTILATION DES CRÉANCES, EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET TITRES DE CRÉANCES  
NÉGOCIABLES SELON LA DUREE RÉSIDUELLE**

<i>montants en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>					
Comptes et prêts à terme	161,980	–	2,439	–	164,419
Prêts financiers	–	–	–	17,113	17,113
Valeurs reçues en pension à terme	–	–	–	–	–
Titres reçus en pension livrée	–	–	–	–	–
<b>Total en euros</b>	<b>161,980</b>	<b>–</b>	<b>2,439</b>	<b>17,113</b>	<b>181,532</b>
Comptes et prêts à terme	15,186	–	–	–	15,186
Prêts financiers	–	–	–	–	–
Valeurs reçues en pension à terme	–	–	–	–	–
<b>Total en devises</b>	<b>15,186</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15,186</b>
Pour mémoire (créances rattachées, valeurs non imputées)	762	–	–	–	762
<b>Créances sur la clientèle</b>					
Valeurs reçues en pension à terme	–	–	–	–	–
· crédits éligibles à la Banque de France	6,541	2,820	3,842	751	13,954
· crédits non éligibles à la Banque de France	136,006	187,456	380,214	98,577	802,253
<b>Total en euros</b>	<b>142,547</b>	<b>190,276</b>	<b>384,056</b>	<b>99,328</b>	<b>816,207</b>
· crédits éligibles à la Banque de France	–	–	–	–	–
· crédits non éligibles à la Banque de France	14,736	7,341	10,573	7,625	40,275
<b>Total en devises</b>	<b>14,736</b>	<b>7,341</b>	<b>10,573</b>	<b>7,625</b>	<b>40,275</b>
Pour mémoire (créances douteuses)	24,242	–	–	–	24,242
Pour mémoire (créances rattachées, valeurs non imputées)	26,661	–	–	–	26,661
<b>Effets publics</b>					
<i>En euros</i>	–	–	–	–	–
<i>En devises</i>	–	–	–	–	–
Pour mémoire (créances rattachées)	–	–	–	–	–
<b>Obligations</b>					
<i>En euro</i>	–	–	–	2,416	2,416
<i>En devises</i>	–	–	–	–	–
<b>TCN</b>					
<i>En euro</i>	499	–	–	–	499
<i>En devises</i>	–	–	–	–	–
Pour mémoire (créances rattachées obligations et TCN)	62	–	–	–	62

**SUITE NOTE 20 - VENTILATION DES DETTES ET DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE, SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE**

<i>montants en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>					
Comptes et emprunts à terme	178,116	97,635	140,310	–	416,061
Valeurs données en pension à terme	1,600	10,497	7,047	1,608	20,752
<b>Total en euros</b>	<b>179,716</b>	<b>108,132</b>	<b>147,357</b>	<b>1,608</b>	<b>436,813</b>
Comptes et emprunts à terme	15,186	2,961	–	–	18,147
Valeurs données en pension à terme	–	–	–	–	–
<b>Total en devises</b>	<b>15,186</b>	<b>2,961</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18,147</b>
Pour mémoire (dettes rattachées/Ets de crédit)	2,387	–	–	–	2,387
<b>Autres dettes à terme envers la clientèle</b>					
<i>En euros</i>	31,746	12,852	168	–	44,766
<i>En devises</i>	9,744	992	–	2,141	12,877
Pour mémoire dettes rattachées/clientèle	196	–	–	–	196
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
<i>En euro</i>	181,087	181,880	73,024	–	435,991
<i>En devises</i>	1,974	–	–	–	1,974
Pour mémoire dettes rattachées	2,340	–	–	–	2,340
<b>Autres dettes</b>					
Dettes subordonnées à terme	–	–	–	33,633	33,633
Pour mémoire (dettes rattachées/autres dettes)	–	1,707	–	–	1,707

**NOTE 21 - VENTILATION DES CRÉANCES ET DETTES PAR GRAND TYPE DE CONTREPARTIE**

<i>montants en milliers d'euros</i>	Etat	Secteur public	Secteur interbancaire	Entreprises	Particuliers	Total
<b>Créances</b>						
Caisse, banques centrales, ccp	–	–	7,468	–	–	7,468
Effets publics et valeurs assimilées	–	–	–	–	–	–
Créances sur les établissements de crédit	–	–	249,995	–	–	249,995
Opérations avec la clientèle	–	893	0	902,122	28,087	931,102
Obligations et autres titres à revenu fixe	–	–	499	2,478	–	2,977
Actions et autres titres à revenu variable	–	–	34	14	–	48
Participations et autres titres détenus à long terme	–	–	1,120	6	–	1,126
Parts dans les entreprises liées	–	–	–	893	–	893
Crédit bail et location avec option d'achat	–	–	–	424	–	424
Location simple	–	–	–	–	–	–
<b>Dettes</b>						
Banques centrales, ccp	–	–	–	–	–	–
Dettes envers les établissements de crédit	–	–	468,582	–	–	468,582
Opérations avec la clientèle	–	3,532	–	132,291	29,303	165,126
Dettes représentées par un titre	–	–	259,354	178,207	2,744	440,305
Dettes subordonnées	–	–	20,524	14,816	–	35,340

## NOTE 22 - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
En faveur d'établissements de crédit	4,404	3,581
En faveur de la clientèle	129,811	114,833
<b>Engagements de garantie</b>		
D'ordre d'établissements de crédit	151	1,462
D'ordre de la clientèle	213,501	222,084
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	1,000	-
Autres engagements donnés	-	-
<b>Total</b>	<b>348,867</b>	<b>341,960</b>
<i>dont opérations avec les entreprises liées</i>	16,556	15,732
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Reçus d'établissements de crédit	190,292	255,850
<b>Engagements de garantie</b>		
Reçus d'établissements de crédit	17,445	22,194
Reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	-	-
<b>Total</b>	<b>207,737</b>	<b>278,044</b>
<i>dont opérations avec les entreprises liées</i>	190,602	255,850

## NOTE 23 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

montants en milliers d'euros	2005		2006	
	sur marchés organisés	de gré à gré	sur marchés organisés	de gré à gré
<b>Opérations de micro-couverture</b>				
<b>Contrats d'échange de taux et autres instruments financiers sur taux d'intérêts</b>				
· échanges de taux d'intérêts - prêteur	-	31,375	-	45,437
· échanges de taux d'intérêts - emprunteur	-	31,375	-	45,437
· garanties de taux - achat	-	499	-	499
· garanties de taux - vente	-	499	-	499
<b>Instruments financiers sur taux de change</b>				
· échanges de devises - achat à terme	-	-	-	-
· échanges de devises - vente à terme	-	-	-	-
<b>Instruments financiers sur actions et indices boursiers</b>				
· à terme conditionnel - achat	-	-	-	-
<b>Opérations de macro-couverture</b>				
<b>Contrats d'échange de taux et autres instruments financiers sur taux d'intérêts</b>				
· échanges de taux d'intérêts - prêteur	-	-	-	-
· échanges de taux d'intérêts - emprunteur	-	-	-	-
· garanties de taux - achat	-	2,000	-	-
· garanties de taux - vente	-	-	-	-
<b>Opérations sur instruments financiers a terme</b>		<b>65,748</b>		<b>91,872</b>
<i>dont opérations avec les entreprises liées</i>	-	3,000	-	24,200

## NOTE 24 - VENTILATION DES OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE

montants en milliers d'euros	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Opérations de micro-couverture</b>				
<b>Contrats d'échange de taux et autres instruments financiers sur taux d'intérêts</b>				
· échanges de taux d'intérêts - prêteur	24,400	11,700	9,337	45,437
· échanges de taux d'intérêts - emprunteur	24,400	11,700	9,337	45,437
· garanties de taux - achat	499	-	-	499
· garanties de taux - vente	499	-	-	499

**NOTE 25 - PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS DES OPÉRATIONS**

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
· Avec les établissements de crédit	-5,987	-5,958
· Avec la clientèle	34,852	44,039
· Sur obligations ou autres titres à revenu fixe	-5,995	-11,384
· Sur opérations de crédit bail	129	147
· Relatives à des dettes subordonnées	-1,502	-1,433
<b>Produits nets d'intérêts</b>	<b>21,497</b>	<b>25,411</b>

**NOTE 26 - VENTILATION DES REVENUS DE TITRES****À REVENU VARIABLE**

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Revenus des actions	252	668
Revenus des participations et parts dans les entreprises liées	-	-
Revenus de prêts participatifs	-	-
<b>Total</b>	<b>252</b>	<b>668</b>

**NOTE 27 - VENTILATION DES COMMISSIONS**

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
<b>Commissions (produits)</b>		
· sur opérations avec les établissements de crédit	425	171
· sur opérations avec la clientèle	4,353	4,141
· sur opérations de change	20	25
· sur opérations sur titres, prestations de services financiers et moyens de paiement	2,151	1,848
<b>Total</b>	<b>6,949</b>	<b>6,185</b>
<b>Commissions (charges)</b>		
· sur opérations avec les établissements de crédit	167	136
· sur opérations avec la clientèle	-	-
· sur opérations de change	2	-
· sur opérations sur titres, prestations de services financiers et moyens de paiement	465	431
<b>Total</b>	<b>634</b>	<b>567</b>

**NOTE 28 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION**

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Résultat net des opérations de change	-147	313
Résultat net des opérations sur titres de transaction	-	-
Résultat net des opérations sur swaps en positions isolées	-	-
<b>Total</b>	<b>-147</b>	<b>313</b>

**NOTE 29 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS**

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Plus-values	2	114
Moins-values	-	-2,293
Reprises de provisions pour dépréciation	46	2,293
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-
Autres produits (+) ou charges (-) nets sur titres	-11	33
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>147</b>

**NOTE 30 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Produits divers d'exploitation bancaire	20	17
Autres Produits	-	-
Produits sur activités non bancaires	214	511
<b>Total</b>	<b>234</b>	<b>528</b>

**NOTE 31 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Charges diverses sur la clientèle	61	24
Sur opérations s/titres	-	-
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>24</b>

**NOTE 32 - COÛT DU RISQUE**

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Dotations aux provisions sur risques et charges sur créances	-173	-1,905
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-14,617	-17,076
Dotations aux provisions sur risques hors bilan	-	-7
Créances non provisionnées irrécupérables	-126	-1
Reprises de provisions pour créances douteuses	9,087	19,671
Reprises de provisions sur risques sur créances	939	655
Reprises de provisions sur engagements hors bilan	3,247	-
Récupérations sur créances amorties	58	148
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes	-4,514	-4,742
<b>Total</b>	<b>-6,099</b>	<b>-3,257</b>

### NOTE 33 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Cessions d'immobilisations d'exploitation		
· Plus-values	2	2
· Moins-values	-4	-
Plus-values sur titres détenus à long terme	-	-
Participations et parts dans les entreprises liées	-	-
Moins-values sur titres détenus à long terme	-	-
Participations et parts dans les entreprises liées	-	-
Dotations (-) ou reprises (+) nettes aux provisions	-	-
· sur titres détenus a long terme	2,436	3
· sur garanties de passif	32	-
Plus-values sur titres d'investissement	-	-
Moins-values sur titres d'investissement	-	-
Autres produits (+) ou charges (-) nets sur actifs immobilisés	220	64
<b>Total</b>	<b>2,686</b>	<b>69</b>

### NOTE 34 - FRAIS DE PERSONNEL

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Rémunérations du personnel	6,527	6,628
Charges de retraite et autres charges sociales	3,339	3,213
Charges fiscales sur rémunérations	864	865
Dotations/reprises nettes sur charges de personnel	209	-116
Participation des salariés	-	669
<b>Total</b>	<b>10,939</b>	<b>11,259</b>

### NOTE 35 - FRAIS ADMINISTRATIFS

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Impôts et taxes	444	503
Redevance crédit-bail	-	-
Autres frais administratifs	2,781	3,056
Dotations(+)/reprises(-) nettes sur frais administratifs	-150	-12
<b>Total</b>	<b>3,075</b>	<b>3,547</b>

### NOTE 36 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	592	628
Reprises de provisions sur immobilisations	-640	-258
Dotations(+)/reprises(-) provisions reglementées		
<b>Total</b>	<b>-48</b>	<b>370</b>

### NOTE 37 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### NOTE 38 - VARIATION DES PROVISIONS DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTÉES

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Dotation aux provisions reglementées	-12	-12
Reprise de provisions reglementées	82	105
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>93</b>

### NOTE 39 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Impôt exigible	1,700	6,219
Impôt latent (différé)	-1,751	-37
<b>Total</b>	<b>-51</b>	<b>6,182</b>

### NOTE 40 - EFFECTIFS

<i>montants en milliers d'euros</i>	2005	2006
Cadres	62	60
Techniciens	54	51
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>111</b>

### NOTE 41 - RÉMUNERATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Le montant total des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction de BESV s'est élevé en 2006 à 1 324 565 euros.

# Renseignements concernant les filiales et les participations

## SOCIÉTÉS

	Nombre de titres composant le capital	Nombre de titres détenus	Capital	Capitaux propres autres que le capital <i>Hors résultat N</i>
<i>I) Renseignements détaillés en milliers d'euros</i>				
<b>FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)</b>				
<b>OLPI</b> (Omnium Lyonnais de Participations Industrielles) 45, avenue Georges Mandel, 75116 Paris	30,000	29,989	450	35
<b>SCI DU 45, AVENUE GEORGES MANDEL</b> 45, avenue Georges Mandel, 75116 Paris	70,000	54,250	10,640	35
<b>LOCAUMAT</b> Athos Palace, 98004 Monaco	103,355	103,345	1,550	-137
<b>SOCIÉTÉ LYONNAISE DE MARCHAND DE BIENS (SLMB)</b> 45, avenue Georges Mandel, 75116 Paris	2,500	2,498	38	5
<b>PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par la société)</b>				
<b>SAGEFI</b> 39 Le Patio Abymes Guadeloupe	111,075	43,080	3,065	10,044
<i>II) Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur n'excède pas 1 % du capital de la société</i>				
<b>A) FILIALES NON REPRISES AU I)</b>				
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-
<b>B) PARTICIPATIONS NON REPRISES AU II)</b>				
a) Dans sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-
b) Dans sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	-

Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	Brute	Nette						
99.96	450	450		-	6	-	36	
77.50	8,270	8,270		-	686	324	405	
99.99	-	-		-	198	-660	-	
99.92	38	38	586	-	387	4	75	
38,80	1,121	1,121			991	419	86	exercice 2005
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	8	-	-	-	-	-	-	-
-	6	1	5	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-

# Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq derniers exercices

<i>Nature des indications (en euros)</i>	2002	2003	2004	2005	2006
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	52,154,040	52,154,040	52,154,040	52,154,040	<b>52,154,040</b>
Nominal des actions	15	15	15	15	<b>15</b>
Nombre des actions ordinaires existantes	3,476,936	3,476,936	3,476,936	3,476,936	<b>3,476,936</b>
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
• par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
• par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	58,200,963	55,191,679	58,352,538	64,047,728	<b>68,900,480</b>
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,775,463	9,163,411	-7,258,493	8,804,936	<b>10,495,553</b>
Impôts sur les bénéfices	2,067,330	3,701,497	2,091,186	1,700,351	<b>6,219,270</b>
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	330,626	-	-	<b>668,625</b>
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	708,133	3,372,419	4,857,139	10,869,013	<b>8,208,270</b>
Résultat distribué	0	1,686,314	2,260,008	2,712,010	<b>3,250,935</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	1.42	1.57	-2.69	2.04	<b>1.42</b>
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	0.20	0.97	1.40	3.13	<b>2.36</b>
Dividende attribué à chaque action (AF exclus)	0	0.485	0.65	0.78	<b>0.935</b>
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	161	138	129	117	<b>114</b>
Montant de la masse salariale de l'exercice	10,856,592	6,631,065	7,528,601	6,392,520	<b>6,155,483</b>
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc...)	3,876,087	3,382,245	3,281,770	3,339,483	<b>3,213,534</b>



# Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque Espírito Santo et de la Vénétie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

### Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, comme indiqué dans la note n° 1 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que la mise en œuvre de tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes et le caractère raisonnable des niveaux de provisionnement retenus.

En outre, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et charges comme indiqué dans la note n° 1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne mentionne pas les informations prévues à l'article L.225-102-1, alinéas 1 et 2 du Code de Commerce.

Paris La Défense et Paris, le 20 mars 2006

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

ADG International

Valéry Foussé  
*Associé*

Paul Duclos  
*Associé*

# Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

## **CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

### **Prêt de Banco Espírito Santo d'un montant de 3 660 000 euros**

*Personnes concernées : Messieurs José Manuel Espírito Santo Silva, Ricardo Espírito Santo Salgado, Mário Mosqueira do Amaral, Jackson B. Gilbert, Philippe Guiral et Monsieur Alain Morvan.*

### **Prêt de Espírito Santo Financière SA (ESFIL) d'un montant de 3 840 000 euros**

#### **PERSONNES CONCERNÉES :**

*Messieurs José Manuel Espírito Santo Silva, Ricardo Espírito Santo Salgado, Mário Mosqueira do Amaral, Jackson B. Gilbert, Philippe Guiral et Monsieur Alain Morvan.*

#### **MODALITÉS ET RÉMUNÉRATION :**

Les conditions de ces deux prêts sont les suivantes :

- Rémunération déterminée pour chaque exercice en fonction du taux de rentabilité sur fonds propres de la BESV et encadrée de telle sorte que le taux ne puisse être inférieur à 20% du TMO secteur public et ne puisse excéder le TMO secteur public de plus de 175 points de base.
- Durée indéterminée
- Remboursement à la demande de l'emprunteur avec un préavis de 5 ans.
- Existence d'une clause de subordination et d'une clause d'absorption des pertes

L'approbation pour ces deux prêts a été donnée par le Conseil d'Administration du 8 Juin 2006.

Le principe et les modalités de rémunération des prêts participatifs seront fixés par la prochaine Assemblée Générale conformément à l'article L 313-17 du code monétaire et financier.

Pour l'exercice 2006, le montant de la rémunération à verser aux prêteurs s'élève à 112 140,07 euros.

### **Convention de services entre BES et BESV**

#### **PERSONNES CONCERNÉES :**

*Messieurs José Manuel Espírito Santo Silva, Ricardo Espírito Santo Salgado, Mário Mosqueira do Amaral, Jackson B. Gilbert, Philippe Guiral et Monsieur Alain Morvan.*

#### **MODALITÉS ET RÉMUNÉRATION :**

Prestation de services fournis par la Direction des Particuliers de la BESV à la BES dans ses relations avec sa clientèle résidant en France.

Cette convention signée pour une durée indéterminée et résiliable d'un commun accord a été approuvée par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2006. Elle prévoit en rémunération des prestations de service rendues par la BESV au BES :

- Une rémunération de base HT comprenant :
- Une commission de transfert égale à 1,30% du montant des fonds transférés par la BESV sur les comptes à la BES au Portugal de ses clients résidant en France.
- Une commission de fourniture d'information et de promotion des services de la BES égale annuellement à 250,00 euros par client de la BES assisté au cours de l'exercice par la BESV et par client présenté au BES.
- Une rémunération complémentaire.

Il est convenu que la rémunération de la BESV ne saurait en aucun cas être inférieure à 105% du coût global hors taxes des moyens qu'elle affecte à la fourniture pour la BES des prestations de service ci-dessus définies, tels que les coûts ressortent et ressortiront de la comptabilité analytique de la BESV.

Dans le cas où la rémunération constituée de la somme des commissions prévues se révélerait inférieure à 105% du coût global hors taxes des prestations de services fournies à la BES par la BESV ressortant de sa comptabilité analytique, la BES sera redevable de la différence envers la BESV.

Sitôt arrêtés les comptes de l'exercice écoulé, la BESV facturera cette différence à la BES, qui la réglera dans le mois de cette facturation.

### **CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **Prêt de Banco Espírito Santo d'un montant de 5 488 000 euros**

#### **PERSONNES CONCERNÉES :**

*Messieurs José Manuel Espírito Santo Silva, Ricardo Espírito Santo Salgado, Mário Mosqueira do Amaral, Jackson B. Gilbert, Philippe Guiral et Monsieur Alain Morvan.*

**Prêt de Cardine Banca d'un montant de 9 669 000 euros**

PERSONNE CONCERNÉE : *Madame Laura Febraro*

Compte tenu de la fusion intervenue entre le groupe San Paolo IMI et le groupe Cardine, ce prêt a été repris par San Paolo IMI à compter du 1er juin 2002. Du fait de la fusion entre San Paolo Imi et Banca Intesa, il a été repris à compter du 1er janvier 2007 par Intensa Sanpaolo SpA.

**Prêt de Espírito Santo Financial Group d'un montant de 9 878 000 euros**

PERSONNES CONCERNÉES :

*Messieurs José Manuel Espírito Santo Silva, Ricardo Espírito Santo Salgado, Mário Mosqueira do Amaral, Jackson B. Gilbert, Philippe Guiral et Monsieur Alain Morvan.*

**Prêt de Compagnie Bancaire Espírito Santo d'un montant de 1 098 000 euros**

PERSONNES CONCERNÉES :

*Messieurs José Manuel Espírito Santo Silva, Ricardo Espírito Santo Salgado, Mário Mosqueira do Amaral, Jackson B. Gilbert, Philippe Guiral et Monsieur Alain Morvan.*

Ce prêt a été repris par Espírito Santo Financière SA (ESFIL) à compter du 28 juin 2002.

Ces conventions ont été autorisées par le Comité de Direction du 14 décembre 2001 et ratifiées par le Conseil d'Administration du 15 mars 2002.

Les conditions de ces quatre prêts sont identiques :

- Rémunération déterminée pour chaque exercice en fonction du taux de rentabilité sur fonds propres de la BESV et encadrée de telle sorte que le taux ne puisse être inférieur à 20% du TMO secteur public et ne puisse excéder le TMO secteur public de plus de 175 points de base.
- Durée indéterminée
- Remboursement à la demande de l'emprunteur avec un préavis de 5 ans.
- Existence d'une clause de subordination et d'une clause d'absorption des pertes

Pour l'exercice 2006, le montant de la rémunération à verser aux prêteurs s'élève à 1 517 238,43 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense et Paris, le 20 mars 2006

KPMG AUDIT

*Département de KPMG S.A.*

Valéry Foussé

*Associé*

ADG INTERNATIONAL

Paul Duclos

*Associé*



# Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2007

## Résolutions

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 lesquels font apparaître un bénéfice de 8.208.270,46 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration.

en euros

Le bénéfice net de l'exercice de	8.208.270,46
augmenté du report à nouveau de	–
laisse un bénéfice disponible de	8.208.270,46
Sont affectés :	
· à la réserve légale	410.413,52
· laissant un bénéfice distribuable de	7.797.856,94
· sur lequel il est proposé de verser aux actionnaires un dividende de	3.250.935,16
· et de porter en autres réserves	4.546.921,78

Le dividende d'un montant de 3.250.935,16 euros à verser aux actionnaires de la BESV, correspond à une distribution de 0,935 euro par action. Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale prend acte qu'au titre de l'exercice 2003 un dividende de 1.686.313,96 euro a été versé aux actionnaires (soit 0,485 euro par action ouvrant droit à un avoir fiscal), qu'au titre de l'exercice 2004 un dividende de 2.260.008,40 euros a été versé aux actionnaires (soit 0,65 euro par action) et qu'au titre de l'année 2005 un dividende de 2.712.010,08 euros a été versé aux actionnaires (soit 0,78 euro par action).

### TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des contrats de prêts participatifs consentis à la BANQUE ESPÍRITO SANTO ET DE LA VÉNÉTIE le 25 septembre 2006 par :

- BANCO ESPÍRITO SANTO pour 3.660.000 euros
  - ESPÍRITO SANTO FINANCIÈRE SA – ESFIL pour 3.840.000 euros
- constate qu'aux termes de l'article 3 de ces contrats :

*“Le PRETEUR aura droit aux intérêts sur la somme prêtée calculés au taux de rentabilité sur fonds propres de l'EMPRUNTEUR (résultat net après impôt / situation nette comptable avant résultat, tel que défini d'après les données figurant dans le bilan audité de chaque exercice social de l'EMPRUNTEUR).*

*Cependant le taux d'intérêt ainsi déterminé ne pourra être inférieur à 20% du TMO secteur public (moyenne des taux d'intérêt au règlement des emprunts obligataires du secteur public telle que publiée mensuellement à Paris par la Caisse des Dépôts et Consignations) et ne pourra excéder le TMO secteur public de plus de 175 points de base. Les intérêts seront calculés séparément pour chaque exercice social. Le TMO retenu pour le taux plancher et plafond sera égal à la moyenne arithmétique des TMO mensuels de l'exercice.”*

L'Assemblée Générale déclare approuver purement et simplement le principe et les modalités de rémunération des prêts participatifs tels qu'énoncés dans lesdits contrats et ce, conformément à l'article L 313-17 alinéa 3 du code monétaire et financier.

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur JOAQUIM GERMOND DE SÁ NOGUEIRA est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années. Son mandat devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

#### **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur JACKSON B. GILBERT est arrivé à son terme, décide, à la demande de Monsieur JACKSON B. GILBERT, de ne pas le renouveler.

#### **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer :

Monsieur CHRISTIAN MERLE

*demeurant à Neuilly sur Seine (92 200) 54 avenue Sainte Foy*  
en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

#### **HUITIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer :

Monsieur GUILHERME ALBUQUERQUE DE MORAES SARMENTO

*demeurant à Lisbonne (1600-145) Rua Lúcio de Azevedo, 25*  
en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

#### **NEUVIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer :

Monsieur FRANCISCO RAVARA CARY

*demeurant à Lisbonne (1100-179) Costa do Castelo, 66-68*  
en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

#### **DIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de KPMG SA, commissaires aux comptes titulaire, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années. Son mandat devant prendre fin à l'issue de L'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

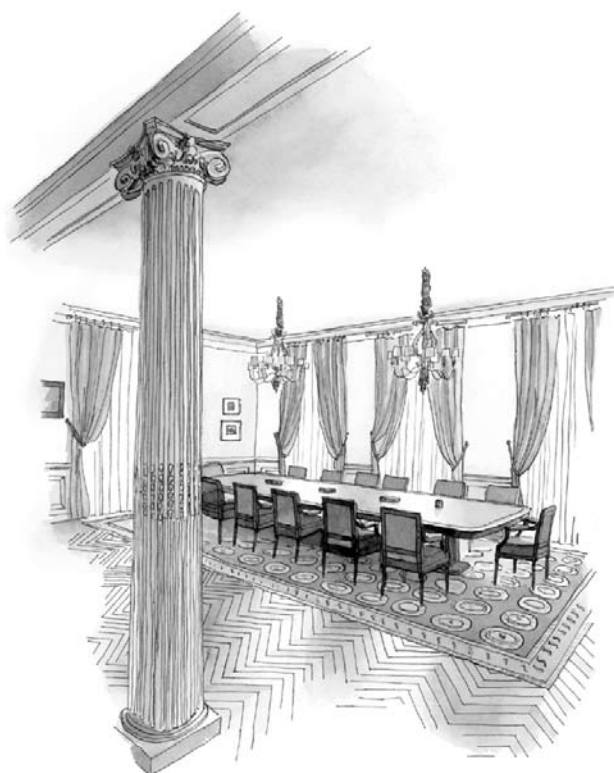
#### **ONZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée à 48.000 euros.

#### **DOUZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, à l'effet de procéder à toutes les formalités légales qui seront nécessaires pour rendre ces dispositions applicables à la société.

Elle confère, en outre, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.



**BANQUIERS PRIVÉS DEPUIS PLUS DE 130 ANS  
LA RICHESSE DE L'EXPÉRIENCE**

45 AVENUE GEORGES MANDEL • 75116 PARIS • TÉLÉPHONE 01 44 34 48 00 • FAX 01 44 34 48 48

E-MAIL [besv@besv.fr](mailto:besv@besv.fr) • SITE INTERNET [www.besv.fr](http://www.besv.fr) • SWIFT BESV FRPP

SA AU CAPITAL DE 52.154.040 EUROS - 542 022 983 R.C.S. PARIS